



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Date, lieu et ordre du jour
de la 96^e session (2007)
de la Conférence internationale du Travail**

Addendum

1. Comme indiqué au paragraphe 7 du document GB.292/2, des consultations préliminaires ont été entamées pour déterminer s'il convient que le Bureau élabore des propositions en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail d'une question lui permettant «d'examiner si, et de quelle manière, il conviendrait de réaffirmer en les réactualisant, à la lumière du concept du travail décent, les missions essentielles de l'OIT pour en renforcer la pertinence et l'impact sur la politique sociale dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie».
2. Le Bureau a compris ce mandat comme signifiant que des propositions ne devraient être soumises au Conseil d'administration que pour autant que les consultations avec les trois groupes (gouvernements, employeurs et travailleurs) aient permis d'établir qu'il existe une possibilité raisonnable qu'elles fassent l'objet d'un consensus.
3. Dans un premier temps, les 10 et 11 février, le Bureau a tenu des consultations informelles avec plusieurs représentants des employeurs et des travailleurs pour déterminer s'il existait un intérêt suffisant au sein de leurs groupes respectifs pour que le Bureau commence à élaborer des propositions concrètes. Il est ressorti clairement de ces consultations que les participants n'étaient pas en mesure d'engager leurs groupes respectifs vis-à-vis d'un processus qui prendra manifestement un certain temps, et cela d'autant plus que le Conseil d'administration est sur le point d'être renouvelé. A fortiori, il serait prématuré pour eux d'essayer de trouver une position commune sur ce sujet.
4. Toutefois, dans le même temps, les participants ont exprimé leur intérêt à ce que le Bureau examine de plus près cette idée d'ici à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail. Cela implique en particulier des consultations avec les représentants gouvernementaux. L'objectif serait de passer à une phase active de consultation sur les propositions concrètes possibles une fois que la composition du Conseil d'administration aura été renouvelée en juin 2005. Ces propositions pourraient alors être soumises en novembre 2005 au Conseil d'administration. Le Bureau se propose d'agir en conséquence.

Genève, le 1^{er} mars 2005.